Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2103

15.9.2026

DÉCISION (PESC) 2026/2103 DU CONSEIL

du 15 septembre 2026

modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/145/PESC ([1]).

(2) Le 14 mars 2026, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2026/696 ([2]), prorogeant ainsi pour une nouvelle période de six mois les mesures prévues par la décision 2014/145/PESC.

(3) Tant que les actions illégales de la Fédération de Russie continuent de violer les règles fondamentales du droit international, y compris, en particulier, l'interdiction du recours à la force consacrée par l'article 2, paragraphe 4, de la charte des Nations unies, ou du droit international humanitaire, il convient de maintenir en vigueur toutes les mesures imposées par l'Union et de prendre des mesures supplémentaires si nécessaire.

(4) Il convient de proroger les mesures prévues par la décision 2014/145/PESC. Cette prorogation vise à donner au Conseil davantage de temps pour procéder à un examen et à une révision complets de la décision 2014/145/PESC, en garantissant ainsi un processus décisionnel ordonné et mûrement réfléchi.

(5) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/145/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 6 de la décision 2014/145/PESC, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:

«Elle est applicable jusqu'au 22 septembre 2026.».

([1]) Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 78 du 17.3.2014, p. 16, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2014/145(1)/oj).

([2]) Décision (PESC) 2026/696 du Conseil du 14 mars 2026 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L, 2026/696, 14.3.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2026/696/oj).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 2026.

Par le Conseil

Le président

T. BYRNE